

## **ABAFIM**



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955 délivrée le 28/03/2019 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE 16 Avenue de la Marne – 65 000 TARBES - FRANCE Garantie Financière (110 000€): QBE Insurance (Europe) LIMITED

Garantie Financière (110 000€): QBE Insurance (Europe) LIMITED Cœur Défense – Tour A – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE CEDEX

Représentée par l'agent commercial indépendant

M. Bertrand GATELLIER Tél.: 06.66.14.58.66 Inscrit au RCS de Tarbes Siret: 443 658 463 Inscription au registre des Mandats Nº 4F24703

## MANDAT SIMPLE DE VENTE

SANS EXCLUSIVITE (avec faculté de rétractation)

Je soussignée,
Noms: GOLDBERG Prénoms: Jean-Claude ne le 31 oct 1937 Demeurant: 17-59 we de la Convention 75015 Pous
Demeurant: 57-59 we de la Convention 75015 Poris
Telephone : A 1621/1366 Adresse mail:
N° de Carte Nationale Identité – passeport :
Agissant conjointement et solidairement en QUALITE DE SEULS PROPRIETAIRES pour notre propre compte, intervenant aux présentes sous la dénomination « LE MANDANT », vous mandatons par la présente afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits ci-dessous désignés, nous engageant à produire toutes justifications de propriété : (accion et M. demarches de produire toutes instifications de propriété : (accion et M. demarches de produire toutes instifications de propriété : (accion et M. demarches de produire toutes instifications de propriété : (accion et M. demarches de produire toutes instifications de propriété : (accion et M. demarches de produire toutes instifications de propriété : (accion et M. demarches de produire toutes de produire toutes de produire toutes de propriété : (accion et M. demarches de produire toutes de produire de produire toutes de produire
46 de la loi du 10.07.1965) ne sont pas applicables aux caves, garages, emplacements de stationnement ni aux lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m².) Local professionne l'ac 90 m au res le claussèc du 57-59 rue de la Canvartion -75015 Poeis

Séquestre: La loi solidarité et renouvellement urbains du 13.12.2000 règlemente le versement visé ci-dessous (articles L. 271-1 et L. 271-2 du CCH). En vue de garantir la bonne exécution des présentes et de leur suite, les fonds ou valeurs qu'il est usage de faire verser par l'acquéreur, seront détenus par le notaire, Maître ...... à ..... CLÂUSE PENALE: En cas de non-respect des obligations énoncées dans ce mandat, en cas de vente à un acquéreur ayant été informé ou présenté, directement ou indirectement, de la vente du bien par le MÂNDATAIRE, le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE en vertu des articles 1142 et 1152 du Code Civil, une indemnité compensatrice forfaitaire égale à la rémunération prévue dans ce mandat. Clause particulière: Signature client: Prix : Le prix demandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sauf accord ultérieur, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur, de (Chiffres): 540 000, (Lettres): fleut cent generalle mille euros.

Dont le Prix net propriétaire(s): Huit cent mille euros (800 000 €) Honoraires: nos honoraires fixés à 5% TTC, calculés sur le prix de vente, (prêts inclus), séront à la charge du vendeur, exigibles et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé par les deux parties, conformément à l'article 74 du décret No72-678 du 20 juillet 1972, constatant l'accord du vendeur et de l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt vendeur, rachat de parts, ..). Les Honoraires d'Agence (TVA incluse) seront de (chiffres): 46 000 € (lettres): Quarante mille eeuos

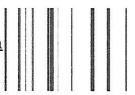
**Plus-Values et T.V.A.:** les parties reconnaissent avoir été informées des dispositions fiscales concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissance de cause. Si la vente est assujettie à la T.V.A., le prix ce dessus stipulé s'entend T.V.A. incluse.

AUCUN HONORAIRE NE SERA DU AU CAS OU LE MANDANT VENDRAIT SANS AUCUNE INTERVENTION DE LA PART DU MANDATAIRE,

## **ABAFIM**

Tél.: 05.62.34.54.54 Fax Site web: <u>www.abafim.fr</u> e-mai

Fax: 05.62.34.66.60 e-mail: contact@abafim.com



mandat et à libérer les lieux pour le jour de l'acte authentique.

- Le MANDANT s'interdit expressément pendant toute la durée du mandat et les 24 mois fermes qui suivent, de vendre directement, indirectement, les biens ci avant désignés, sans le concours du MANDATAIRE, y compris avec un autre intermédiaire, à un acquéreur qui lui aurait été présenté par le MANDATAIRE.

- Le MANDANT s'engage en cas d'engagement de sa part, ou d'un autre cabinet (compromis, sous-seing, vente), pendant la durée du présent mandat et deux ans après son expiration. à fournir l'assurance écrite immédiatement au MANDATAIRE, en lui notifiant par lettre recommandée avec accusé de réception, que les biens ne lui ont pas été présenté par le MANDATAIRE, les noms, prénoms et adresses de l'acquéreur, le notaire chargé d'authentifier la vente, et de l'agence éventuellement intervenue ainsi que le prix de vente final.

Cette notification mettra fin au mandat de vente et évitera au mandataire d'engager la vente avec un autre acquéreur, et épargnera au MANDANT, les poursuites pouvant être éventuellement exercées par cet acquéreur et/ou l'agence. Le MANDANT devra obtenir de son acquéreur l'assurance écrite que les biens ne lui ont pas été présentés par le MANDATAIRE.

- Si le MANDANT présente les biens à vendre directement ou par l'intermédiaire d'un autre mandataire, des présentés par le MANDATAIRE.

- Le MANDANT s'engage à produire à la première demande du mandataire, toute justification de propriétaires et agissent donc, également solidairement, en tant que leur mandataire verbal.

- Le MANDANT s'engage à donner au MANDATAIRE toutes facilités pour faire visiter son bien tous les jours aux heures ouvrables.

- Le MANDANT s'engage à faire établir à ses frais et sans délai l'ensemble des constats, états et tout le Dossier de Diagnostic Technique obligatoires et notamment : □ les états relatifs au risque Le MANDANT s'engage à faire établir à ses frais et sans délai l'ensemble des constats, états et tout le Dossier de Diagnostic Technique obligatoires et notamment : 

le sétats relatifs au risque d'exposition au plomb (clause concernant tous les immeubles bâtis à usage d'habitation construits avant le 01 janvier 1949); 

d'etat parasitaire; 

à l'installation de gaz; 

à l'installation électrique; et, obligatoire depuis le 01 janvier 2010: 

au système d'assainissement (pour tout immeuble d'habitation non non le gaz; 

habitation non non le gaz; 

habitation non le gaz; 

habitation non non le gaz; 

habitation non le gaz; 

habitation non non le gaz; 

habitation non non le gaz; 

habitation non non le gaz; 

habitation non le gaz; 
habitation non le gaz; 

habitation non le gaz; 

habitation non le gaz; 

habitation non le gaz; 

habitation non le gaz; 

hab of junier 1997); \( \) cate parasitairs; \( \) a finistantation de gaz, \( \) \( \) a finistantation electrique, (bulgation de plante elemine de signification accordé au réseau public de collecte des eaux usées), en l'absence desquels il se priverait de la possibilité de s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante à l'état manquant; \( \) \( \) l'état relatif aux risques naturels et technologiques dont l'absence est sanctionnée par un droit de l'acquéreur à poursuivre la résolution de la vente ou à demander au juge une diminution du prix; \( \) \( \) \( \) le diagnostic de performance énergétique (DPE) dont l'absence peut entraîner une sanction issue du droit commun; \( \) bornage. Ce dossier devra être annexé à l'engagement des parties.

- Application de l'art. 46 : loi N°65-557 du 10 juillet 1965 : (vente d'un lot ou d'une fraction de lot, dite loi Carrez), si le MANDANT, ne fournit pas l'attestation des surfaces sous huitaine, le MANDANT autorise le MANDATAIRE à ses frais :

\*\*A è loi N°65-557 du 10 juillet 1965 | loi N°65-557 du 10 juillet 1965 | autorise le MANDATAIRE à ses frais :

\* à faire établir par un homme de l'art, une attestation mentionnant les métrés de la partie privative des biens objet du présent mandat, (Application de l'art, 46 : loi N°65-557 du 10 juillet 1965)

\* à demander au syndic, en son nom et à ses frais, communication et copie des documents devant être fournis à l'acquéreur, notamment le règlement de copropriété, le carnet d'entretien de l'immeuble, le diagnostic technique, les diagnostic samiante, plomb, et termites concernant les parties communes et l'état prévus par l'article 721-2 du CCH ainsi que le nombre de lots de la copropriété; le montant moyen annuel de la quote-part, à la charge du vendeur, le montant du budget prévisionnel correspondant aux dépenses courantes du lot, les procédures en cours. Cette autorisation ne concerne que les documents que le vendeur copropriétaire n'aurait pas déjà fournis au MANDATAIRE. Ce dossier devra être annexé à l'engagement des parties. Les frais résultant de toutes ces obligations sont à la charge du MANDANT et les documents y afférents sont la propriété du mandant, et lui seront restitués en fin de mission sauf convention contraire des parties.

\*\*Durée du Mandat :\*\* ampent au quote part, a se casage ou vendeur cynoprelist in a nauti pas did formis an MANDATAIRE. Concerned que les decuments que le vendeur cynoprelist in a nauti pas did formis an MANDATAIRE. To concerne due so decuments que les vendeur cynoprelist in a nauti pas did formis an MANDATAIRE. To concern de resistant progression de la change de MANDAT et les decuments y afferents sont la progression de vendeur concerne due sont de la consentia de vendeur de vendeur de vendeur de la consentia de vendeur d Jouissance : L'entrée en jouissance aura lieu lors de la réalisation de la vente par acte authentique, le mandant déclarant que les biens à vendre seront à ce moment, libres de toute location, occupation ou réquisition. Le MANDATAIRE s'engage à : - informer le MANDANT sur tous les éléments nouveaux (législatifs, prix, situation économique, ...). - réaliser toutes les démarches pour vendre ce bien sur son réseau, notamment le site internet <u>www.abafim.fr</u>.
- mettre à la disposition du **MANDANT** un espace dédié sur le site www.abafim.fr avec un accès en temps réel des actions entreprises par le **MANDATAIRE**. - rendre compte du résultat des visites effectuées et des actions entreprises ainsi que des résultats de ces actions au MANDANT, notamment par email. - organiser un rendez-vous physique ou téléphonique tous les trois mois pour faire le point sur le déroulement de sa mission. - Effectuer une sélection préalable des candidats acquéreurs : cette sélection permettant d'éluder les curieux et autres personnes non solvables ou mal intentionnées. - informer le MANDANT de l'accomplissement du mandat par tout écrit remis contre récépissé ou émargement ou LRAR ... dans les huit jours de l'opération, en joignant le cas échéant une copie de la quittance ou du reçu délivré, ce, conformément à l'art.77 du décret N°72-678 du 20 juillet 1972. Le MANDANT reconnaît expressément avoir pris connaissance préalablement à la signature des présentes, de l'intégralité des services définis au présent mandat, conformément aux articles L 111-1 et suivants du Code de la consommation et avoir reçu un exemplaire du présent mandat et des conditions au recto. 2 10 août 2021 Lignes : ..... Mots:..... Chiffres :.... LE MANDATAIRE (Agence) LE MANDANT (Propriétaire(s) Conjoint non propriétaire Rayés nuls « Nom + prénom «Bon\_pour mandat»

Mandat accepté» - Wash + prenom
- Wash Bon pour autorisation de vendre» Formulaire de rétractation : a compléter et retou respons résiliation de mandat (Code de la consommation articles, L121-23 à L121-26)

Papillon à retourner daté et signé par le (s) mandant(s) par lettre recommandée avec acc	usé de réception à l'adresse figurant en entête au recto du présent document. Conditions :
formulaire à expédier au plus tard le quatorzième jour de la signature du présent contrat	, ou si ce délai expire un samedi, dimanche ou jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable
suivant.	
Le consciención déalara annular la mandat de vente el antès :	Signature(s) du (des) mandant(s):

Je soussigne(e), deciate annuel le manual	de vente el apres :
Nº de mandat :	
Date de signature du mandat de vente :	
Nom at pranom du (dae) mandantle) -	